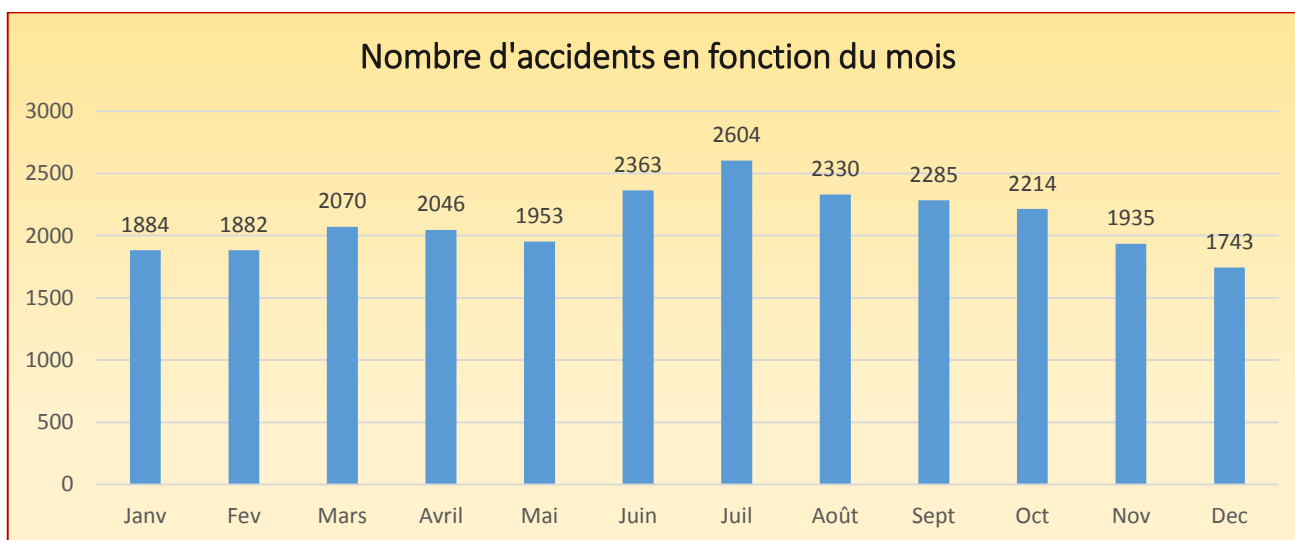


Temporalité des accidents : Quand ont-ils lieu ?

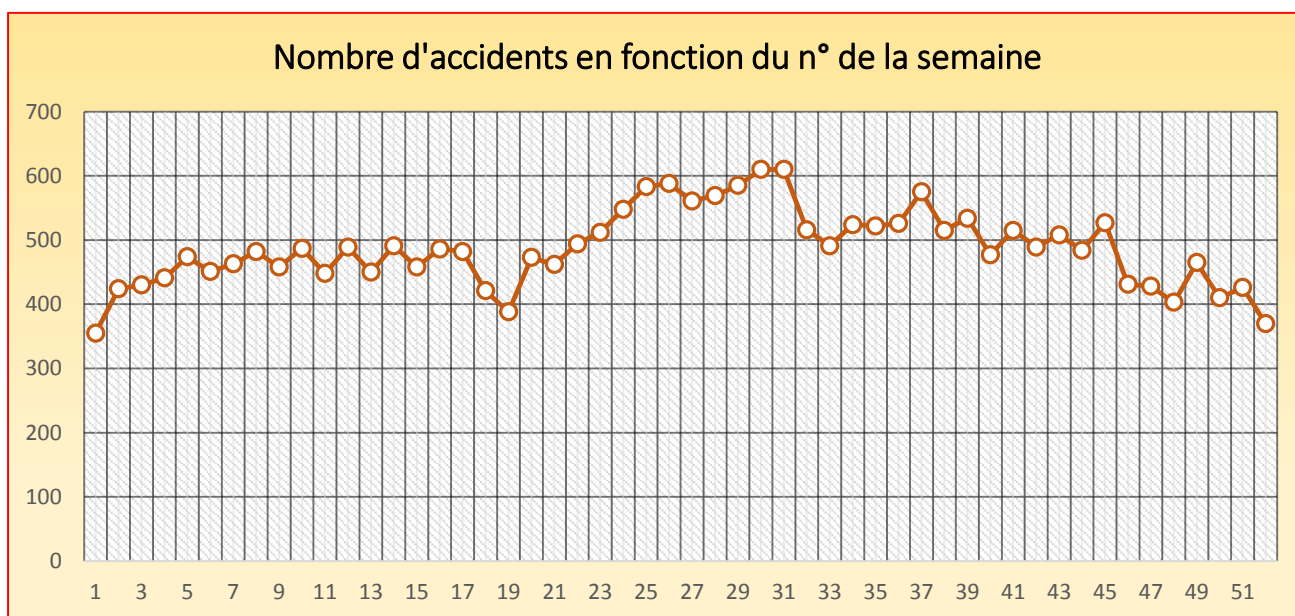
La base de données ARIA sur les accidents technologiques recense entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 2015, 25 309 événements dans des établissements industriels français. Ce nombre important d'événements constitue un échantillon d'étude intéressant pour identifier des tendances sur les mois, semaines, jours et heures de survenue des accidents.

Mois



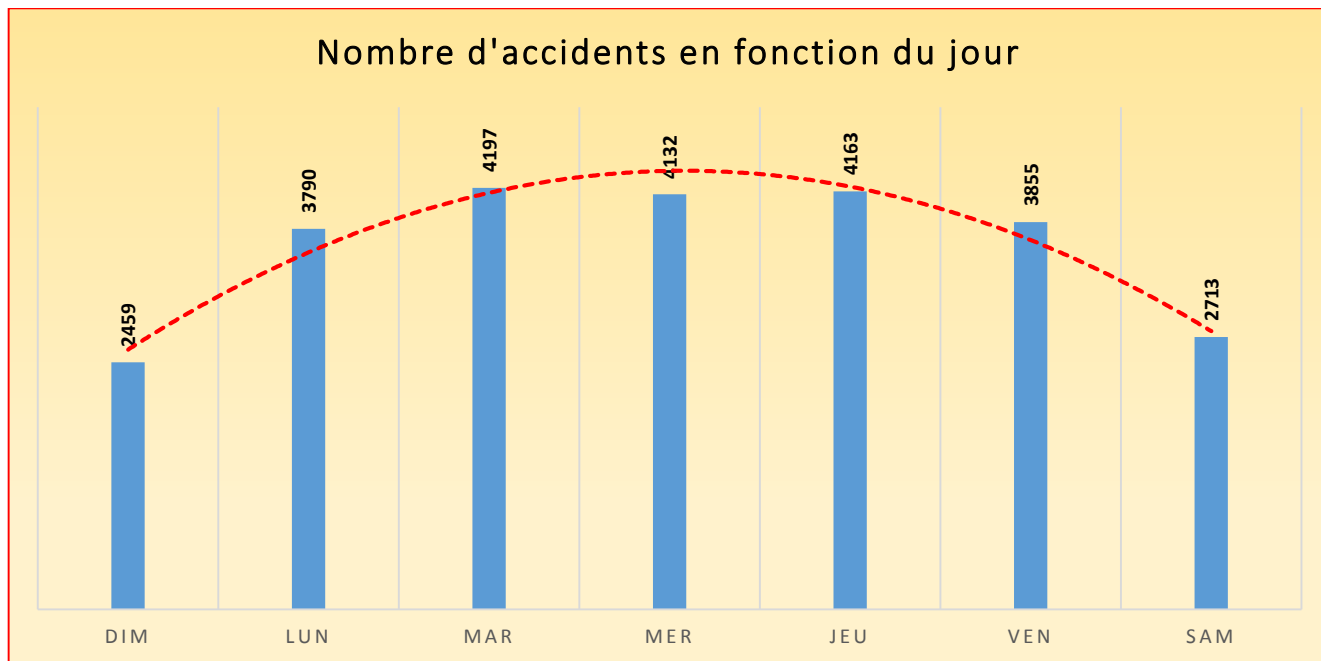
Les mois les plus accidentogènes correspondent aux mois les plus chauds de l'année juin-juillet-août. Ces mois sont en général marqués par des périodes de fortes chaleurs et des périodes d'arrêt d'usine où sont planifiées des phases de travaux. En outre, l'exploitation des sites est réalisée avec des effectifs réduits pour raison de congés estivaux.

Semaines



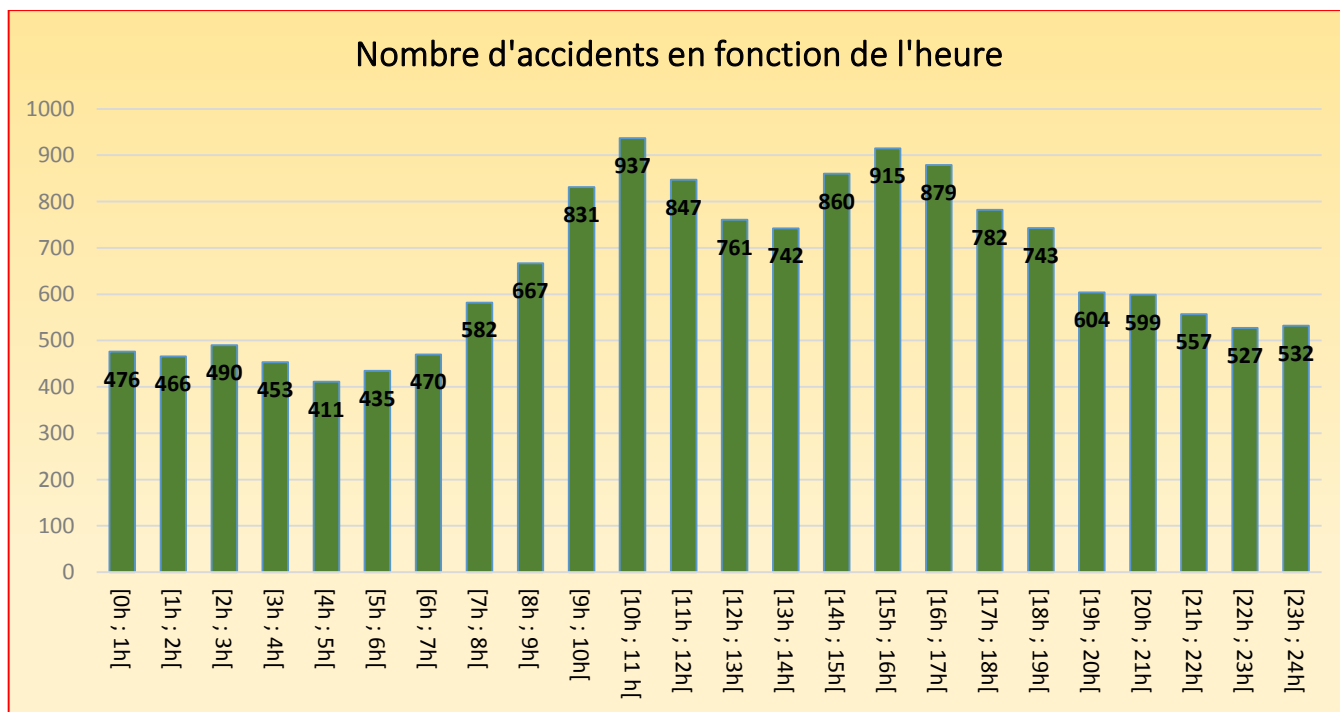
Les semaines 25, 26 et 30, 31 sont les plus accidentogènes. Elles correspondent aux dernières semaines de juin et à la période du 25 juillet au 07 août. Une légère recrudescence des accidents est par ailleurs observée à la mi-septembre (semaine 37). Le 1^{er} semestre et la fin de l'année avec notamment le début du mois de mai (semaines 18 et 19) ainsi que la période Noël – Nouvel an (semaines 1 et 52) semblent moins accidentogènes.

Jours



La répartition du nombre d'accidents en fonction du jour de la semaine adopte un comportement « gaussien ». La courbe de tendance est centrée sur les jours du milieu de la semaine : **mardi, mercredi et jeudi**.

Heures



L'heure précise de l'accident est connue dans plus de 60% des cas, soit 15 566 événements. Les accidents semblent se produire plutôt dans la journée, pendant les « heures bureaux » de 8h à 19h. **Les plages horaires de [10h ; 11h[et [15h ; 16h[sont ainsi les plus accidentogènes.**

Pour toute remarque / suggestion, pour signaler un accident ou pour obtenir l'autorisation d'utiliser ces données en vue d'une publication :

barpi@developpement-durable.gov.fr

Les résumés d'accidents enregistrés dans ARIA sont accessibles sur

www.aria.developpement-durable.gov.fr

